

02.11.2017 - 07:50 Uhr

bonus.ch : pour 2018, ce sont plus de 150'000 primes-maladie qui subissent une hausse supérieure à 4%*Lausanne (ots) -*

uite à l'annonce de la hausse moyenne des primes-maladie (4%) par l'OFSP, le site comparateur bonus.ch a analysé en détail les 200'312 primes-maladie publiées pour 2018. Parmi celles-ci, ce sont plus de trois primes sur quatre qui subissent une hausse supérieure à la moyenne annoncée. On constate même que, pour plus d'un quart des primes, la hausse dépasse les 10%.

Pour rappel, l'annonce officielle des hausses diffusée le 28 septembre par l'OFSP se basait uniquement sur la franchise adulte de 300 francs avec un modèle d'assurance traditionnel incluant la couverture accident. Sur la base de ces critères, les moyennes de hausses annoncées ne sont représentatives que pour 18.3% des Suisses. Si l'on tient compte de l'ensemble des primes-maladie, la hausse moyenne suisse est de 5.1%.

Sur les 200'312 primes-maladie disponibles, ce sont près de 80% qui vont subir une hausse supérieure à 4%. Ce sont même 26.8% des primes qui augmentent de plus de 10%. Certains assurés doivent s'attendre à des extrêmes : les primes-maladie peuvent varier entre -10% et +30%.

Cette année, les familles seront les plus touchées. Les primes enfants subissent la plus forte hausse avec 6.1% d'augmentation, contre près de 5% pour les jeunes adultes et les adultes. Quant aux franchises, les assurés ayant opté pour des franchises élevées (qu'il s'agisse de franchises pour enfants, jeunes adultes ou adultes) seront les plus impactés par la hausse des primes-maladie pour 2018. Les jeunes adultes et les adultes ayant opté pour une franchise à partir de 1'500 francs subissent des hausses supérieures à 5%.

Concernant les modèles d'assurance, ce sont les HMO (réseaux de santé) qui, cette année, subissent des hausses plus conséquentes (plus de 5.7%) en comparaison au modèle d'assurance de base (traditionnel). Depuis quelques années, les modèles d'assurance alternatifs (réseau de santé, médecin de famille, télémedecine) ont la cote auprès des assurés. 71.8% des primes-maladie publiées concernent ces modèles. Depuis début octobre, une analyse portant sur plus de 100'000 comparaisons a démontré que ce sont près de quatre assurés sur cinq qui optent pour ce type de modèle. En ce qui concerne le choix des franchises, 43.6% des jeunes adultes et des adultes s'orientent vers une franchise ordinaire de 300 et 33% vers une franchise maximale de 2'500 francs. Pour les enfants, les parents préfèrent opter pour la franchise 0, avec plus de 84% d'intérêt.

Sur la base du constat ci-dessus, bonus.ch a simulé l'impact de la hausse des primes sur le budget d'une famille type de 5 personnes habitant Genève. Le total des primes-maladie pour 2017 s'élevait à CHF 21'577.20 par année contre CHF 23'570.40 pour 2018. Une famille voit donc son budget assurance maladie augmenter de CHF 1'993.20. Face à la hausse constante des primes-maladie, les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs. Ils ne manquent pas de solutions pour alléger leur budget maladie : augmenter leur franchise, s'orienter vers des modèles alternatifs, changer de caisse-maladie ou même cumuler l'ensemble de ces éléments pour profiter d'un maximum d'économies. En changeant de caisse-maladie, notre famille type peut économiser plus de CHF 8'380.80 par année sur ses primes-maladie. De quoi s'offrir de jolis loisirs!

En cette période de réception des décomptes de primes-maladie, les assurés doivent profiter de l'occasion pour étudier leur situation dans le but de réduire la charge des primes-maladie sur leur porte-monnaie. Malgré la multitude de moyens à disposition sur Internet (comparateurs, portails des assureurs, portail officiel de l'OFSP, ...), ce sont moins de 10% des Suisses qui changent d'assureur chaque année. Les principales raisons expliquant ceci sont les craintes liées au changement, la perception de difficultés administratives et la fidélité des assurés envers leur caisse-maladie.

Accès au rapport :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2017/Primes-maladie.pdf>

Accès au comparatif des primes-maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100808753> abgerufen werden.